

Procès-verbal

Municipalité de Shannon

Séance ordinaire du conseil municipal
Lundi 2 mars 2015, 19 h 30
Centre communautaire de Shannon

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard, M. Claude Lacroix, M. Mario Lemire, M. Bruno Martel, M. Mike-James Noonan et de M. Stéphane Hamel.

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine et de l'adjointe au Greffe, Mme Diane Brûlé.

73-03-15

Ouverture de la séance ordinaire

À 19 h 35, le maire, M. Clive Kiley, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire.

74-03-15

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) **Adoption de l'ordre du jour**
- 2) **Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1 Séance ordinaire du 2 février 2015;
 - 2.2 Dépôt - Procès-verbal de correction de l'avis de motion du Règlement 496 sur l'identification de la langue anglaise au patrimoine culturel municipal;
 - 2.3 Dépôt - Procès-verbal de correction de la résolution 39-02-15 concernant l'adjudication d'un contrat à Tapitec Québec – Finition de plancher de la bibliothèque AO15-340;
 - 2.4 Dépôt - Procès-verbal de correction de la résolution 282-12-14 concernant l'adjudication d'un contrat à Raymond Chabot Grant Thornton – Vérificateur externe ou auditeur indépendant AO14-325;
 - 2.5 Dépôt - Procès-verbal de correction de la résolution 40-02-15 concernant l'autorisation et la signature d'une convention de vente à la Municipalité du lot 4 369 193 par 2538 5436 Québec inc.;
- 3) **Urbanisme**
 - 3.1 Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois de février 2015;
- 4) **Travaux publics**
 - 4.1 Voirie
 - 4.2 Parcs
 - 4.3 Aqueducs et égouts
- 5) **Loisirs et événements spéciaux**
 - 5.1 Loisirs
 - 5.2 Événements spéciaux
 - 5.2.1 Avis de motion – Règlement 497 sur le comité consultatif du Winterfest, le comité consultatif du Summerfest et sur la gestion des événements spéciaux;
- 6) **Sécurité publique et Incendies**
 - 6.1 Résolution – Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'habits de combat d'incendie au Service des Incendies;
- 7) **Environnement et hygiène du milieu**
 - 7.1 Gestion des matières résiduelles

- 7.2 Conseil de bassin versant
- 8) **Culture et vie communautaire**
- 9) **Enjeux régionaux et métropolitains**
- 9.1 Dépôt – Budget 2015 de la Communauté métropolitaine de Québec;
- 10) **Correspondance – dépôt de la liste du mois de mars 2015**
- 11) **Comptes du mois de février 2015 – dépôt et autorisation de paiement**
- 12) **Organisation administrative**
- 12.1 Résolution – Nomination de monsieur Réjean Nadeau au conseil d'administration de Shannon Vision Inc.;
- 12.2 Résolution – Autorisation d'embauche à titre de pompiers volontaires au Service des Incendies de monsieur Charles Girard et de madame Marie-Ève Drouin;
- 12.3 Résolution – Levée de probation de madame Marie-Claude Tremblay;
- 12.4 Dépôt – Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de février 2015;
- 13) **Finances et Greffe**
- 13.1 Résolution – Adjudication d'un contrat à Viva Design, pour la conception, le montage, la publication et la livraison du journal municipal Shannon Express;
- 14) **Varia et déclarations des conseillers**
- 14.1 Adoption – Règlement 492 abrogeant le règlement (435) sur l'organisation d'un service de transport en commun;
- 15) **Période de questions**

Adoptée à l'unanimité

2. Adoption des procès-verbaux

75-03-15

2.1 Séance ordinaire du 2 février 2015

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du lundi 2 février 2015 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

76-03-15

2.2 Dépôt – Procès-verbal de correction de l'avis de motion du Règlement 496 sur l'identification de la langue anglaise au patrimoine culturel municipal

Dépôt du procès-verbal de correction PV-001-15

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine, dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction PVC-001-15, corrigeant une erreur d'écriture qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

Document déposé : DOC-76-03-15

77-03-15

2.3 Dépôt – Procès-verbal de correction de la résolution 39-02-15 concernant l'adjudication d'un contrat à Tapitec Québec – Finition de plancher de la bibliothèque AO15-340

Dépôt du procès-verbal de correction PV-002-15

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine, dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction PVC-002-15, corrigeant une erreur d'écriture qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

Document déposé : DOC-77-03-15

78-03-15

2.4 Dépôt – Procès-verbal de correction de la résolution 282-12-14 concernant l'adjudication d'un contrat à Raymond Chabot Grant Thornton – Vérificateur externe ou auditeur indépendant AO14-325

Dépôt du procès-verbal de correction PV-003-15

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine, dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction PVC-003-15, corrigeant une erreur d'écriture qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

Document déposé : DOC-78-03-15

79-03-15

2.5 Dépôt – Procès-verbal de correction de la résolution 40-02-15 concernant l'autorisation et la signature d'une convention de vente à la Municipalité du lot 4 369 193 par 2538 5436 Québec inc.

Dépôt du procès-verbal de correction PV-004-15

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine, dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction PVC-004-15, corrigeant une erreur d'écriture qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

Document déposé : DOC-79-03-15

3. Urbanisme et Environnement

80-03-15

3.1 Rapport des permis et certificats du mois de février 2015

Le rapport des permis et certificats du mois de février 2015 a été déposé et reconnu par le Conseil.

Document déposé : DOC 80-03-15

4. Travaux publics

4.1 Voirie

M. le conseiller Stéphane Hamel remercie l'équipe du service des Travaux publics pour leur beau travail particulièrement lors de l'événement Winterfest.

4.2 Parcs

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

4.3 Aqueducs et égouts

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

5. Loisirs et événements spéciaux

5.1 Loisirs

M. le conseiller Mike-James Noonan souligne la sortie de la programmation très variées des activités du Service des loisirs communautaires de la garnison de Valcartier.

5.2 Événements spéciaux

M. le conseiller Stéphane Hamel rappelle la tenue de la Fête des enfants le samedi 7 mars prochain.

81-03-15

5.2.1 Avis de motion – Règlement 497 sur le comité consultatif du Winterfest, le comité consultatif du Summerfest et sur la gestion des événements spéciaux

Avis de motion est donné par la présente par M. le conseiller Bruno Martel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 497 intitulé :

« RÈGLEMENT 497 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF DU WINTERFEST, LE COMITÉ CONSULTATIF DU SUMMERFEST ET SUR LA GESTION DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX »

6. Sécurité publique et Incendies

6.1 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'habits de combat d'incendie au Service des Incendies

Considérant l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant le schéma de couverture de risques de la MRC et le Règlement sur la sécurité incendie ;

Considérant la récente embauche de pompiers volontaires pour répondre aux exigences du mandat du service des Incendies et la nécessité d'équiper ce personnel adéquatement ;

Considérant que le coût pour l'achat d'habits de combat au service des Incendies a été estimé à plus de 25 000\$ et à moins de 100 000\$;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser le directeur des Incendies à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'habits de combat pour le service des Incendies ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

M. le Conseiller Bruno Martel fait état des activités et interventions qui se sont déroulées au service des Incendies durant le mois de février qui s'est avéré très occupé. Il fait également état des activités, des rencontres et des formations prévues à l'horaire prochainement.

7. Environnement et hygiène du milieu

7.1 Gestion des matières résiduelles

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

7.2 Conseil de bassin versant

Mme la conseillère Francine Girard informe les citoyens qu'un échantillon d'eau sera éventuellement fait dans le secteur de la réserve écologique Leddy Brook.

8. Culture et vie communautaire

M. le conseiller Mike-James Noonan rappelle la tenue de la 49^e édition du Irish Show le 14 mars. Il rappelle également la soirée du 23 avril sur l'histoire des expropriations survenues à Shannon il y a 50 ans. À cet effet, il demande aux citoyens de rassembler des photos de cette époque afin de ne pas perdre ces moments importants de l'histoire de Shannon. Un photocopieur sera installé sur place pour copier les photos pour pouvoir remettre les originaux au propriétaire.

Il résume également les activités survenues à la bibliothèque municipale dans le mois de février relativement aux nouvelles inscriptions, au nombre d'heures de bénévolat et à l'augmentation du nombre de membres au club de lecture.

M. le Maire félicite Bruno Martel et Mike-James Noonan et leur équipe respective pour le dévouement au sein de la Municipalité.

9. Enjeux régionaux et métropolitains

M. le maire souligne que lors de la prochaine réunion à la MRC, il sera question, entre autres, de la poursuite des discussions de la concordance de notre schéma avec le PMAD et l'adoption du Règlement harmonisé sur les nuisances.

83-03-15 **9.1 Dépôt – Budget 2015 de la Communauté métropolitaine de Québec**

Le Directeur général certifie la réception du *Budget 2015 de la Communauté métropolitaine de Québec* et il en fait le dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

Document déposé : DOC 83-03-15

84-03-15 **10. Correspondance – Dépôt de la liste du mois de mars 2015**

La liste des correspondances reçues durant le mois de février 2015 a été déposée et reconnue par le Conseil.

Document déposé : DOC 84-03-15

85-03-15 **11. Comptes du mois de février 2015 – Dépôt et autorisation de paiement**

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 27 février 2015 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : DOC 85-03-15

12. Organisation administrative

86-03-15 **12.1 Nomination de monsieur Réjean Nadeau au conseil d'administration de Shannon Vision inc.**

Considérant le Règlement sur le conseil d'administration de Shannon Vision Inc. ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De nommer monsieur Réjean Nadeau pour siéger au sein du conseil d'administration de Shannon Vision Inc. ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

12.2 Autorisation d'embauche à titre de pompiers volontaires au Service des Incendies de monsieur Charles Girard et de madame Marie-Ève Drouin

87-03-15

Considérant que le Conseil désire atteindre les plus hauts standards d'excellence en matière de sécurité incendie ;

Considérant le schéma de couverture de risques de la MRC ;

Considérant le Règlement sur la sécurité incendie ;

Considérant la recommandation du directeur du service des Incendies ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser l'embauche de monsieur Charles Girard et de madame Marie-Ève Drouin à titre de pompier volontaire ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

88-03-15

12.3 Levée de probation de madame Marie-Claude Tremblay

Considérant l'embauche de Mme Marie-Claude Tremblay le 11 août 2014, résolution 155-07-2014 ;

Considérant que cette même résolution prévoyait une période de probation de 6 mois à compter de la date de l'embauche ;

Considérant la recommandation positive déposée suite à l'évaluation de rendement effectuée par la responsable de la bibliothèque ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De lever la probation de Mme Marie-Claude Tremblay, bibliothécaire (adjointe à la responsable) ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

12.4 Dépôt – Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de février 2015

89-03-15

Conformément au Règlement no 486, le directeur général et secrétaire trésorier fait la lecture et dépose le *Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués* à tous les membres du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité
Document déposé : DOC 89-03-15

13. Finance et Greffe

90-03-15

13.1 Adjudication d'un contrat à Viva Design, pour la conception, le montage, la publication et la livraison du journal municipal Shannon Express

ABROGÉE

Considérant l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

Considérant la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant que les quatre entreprises invitées ont déposé une soumission conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres AO15-360 pour le journal municipal Shannon Express ;

ENTREPRISE	Montant (avant taxes)		
	1 AN	3 ANS	5 ANS
Pige Communication	137.50 \$	395.00 \$	635.00 \$
Custom Impression Inc.	247.22 \$	0	0
Viva Design	60.00 \$	165.00 \$	260.00 \$
Les Impressions Borgia	129.61 \$	396.68 \$	674.56 \$

Considérant que le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

Considérant les vérifications du service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, l'offre de Viva Design pour la conception, le montage, la publication et la livraison du journal municipal Shannon Express pour une période de cinq ans, soit 50 publications, aux montants suivants qui correspondent à un prix unitaire par page ;

	Montant avant taxes
	5 ANS
1 ^e année	60.00\$
2 ^e année	55.00\$
3 ^e année	50.00\$
4 ^e année	45.00\$
5 ^e année	40.00\$

- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

14. Varia et déclarations des conseillers

14.1 Règlement 492 abrogeant le règlement (435) sur l'organisation d'un service de transport en commun

91-03-15

Considérant qu'un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 1^{er} décembre 2015 ;

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter le *Règlement abrogeant le règlement (435) sur l'organisation d'un service de transport en commun* tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

92-03-15

15. Période de questions

À 20h05, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20h35.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

93-03-15

16. Levée de la séance

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20h35.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.

**Clive Kiley,
Maire**

**Hugo Lépine,
Directeur général et secrétaire-trésorier**

[Note au lecteur]

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de M. le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de M. le maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Le secrétaire –trésorier, bien qu'avocat, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.